

*
* *
* * *

**DOSSIER N° 1. - Choix de l'emplacement de la MAISON DE LA CULTURE -
Confirmation du choix de l'Architecte.**

M. le Maire : nous allons reprendre, Mesdames et Messieurs, le dossier N° 1 de l'ordre du jour qui est le choix de l'emplacement de la Maison de la Culture et la confirmation du choix de l'Architecte.

M. le Maire donne lecture du rapport :

J'ai déjà, devant le Conseil Municipal, mais cela avant le 15 Mars 1965, exposé les raisons pour lesquelles Saint-Denis, chef-lieu du Département, devait édifier une Maison de la Culture ; de même j'ai dit quels étaient les avantages de cette réalisation.

Je ne me répéterai pas.

Vu et
Approuvé[?] uniquement en
ce qui concerne le principe, du
projet et l'implantation de la
Maison de la Culture,
sous réserve que ladite
implantation permette
un élargissement éventuel
de la voie actuelle de
front de mer.

St Denis, le 6 septembre 1965.

P/le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: J. Chuchard.

Mais cette idée, une fois lancée, j'ai tenu à tenter de la réaliser et j'ai eu à ce sujet des entretiens notamment avec M. Michel BERRE, Ancien Premier Ministre et Député de notre Circonscription, avec M. HOLLAND, Directeur du Cabinet de M. le Ministre des Affaires Culturelles et plus particulièrement avec M. DIASINI, Directeur de Théâtre.

am

Je retire de ces différents entretiens que le Gouvernement reconnaît la nécessité d'une Maison de la Culture au chef-lieu du seul Département Français de l'Océan Indien et souhaite que cette Maison soit grande et belle parce qu'elle doit symboliser le prestige de la France dans nos mers.

J'ai été ainsi conduit à demander à un Architecte de Paris, M. SONDEL qui est l'Architecte de deux maisons de la culture : l'une celle de Bourges qui est réputée la plus belle d'Europe, l'autre celle d'Amiens, de nous accorder ses conseils et d'établir un projet.

Notre Assemblée a voté le 23 Février 1965 les frais nécessaires au voyage de M. SONDEL à Saint-Denis.

Je dois dire que cette décision s'est révélée excellente car l'Architecte une fois chez nous a étudié soigneusement tous les terrains que nous pouvons mettre à sa disposition pour cet édifice non seulement le terrain à proximité de l'Hôtel de Ville, primitivement acheté pour un Théâtre, mais encore :

- le terrain BLAY, situé au Boulevard Lancaster, face au Cimetière de l'Est,
- le terrain de l'ancienne voirie,
- un terrain situé rue Félix Guyon,
- celui qui forme la partie de l'Est de la piscine,
- et celui qui formera la partie Nord de la future Cité Scolaire, etc...

Pour des raisons d'ordre technique tenant soit à la qualité du sol, soit au paysage, M. SONDEL a porté son choix sur deux terrains :

- l'un qui est le Jardin de l'Etat, mais tout aussitôt nous avons dû rejeter cette proposition car il est question de construire à l'endroit choisi un laboratoire provisoire destiné au Service Vétérinaire ;
- le second qui est une zone d'environ 1.200 m² sur le front de mer, partie comprise entre le jardin d'enfants et une ligne perpendiculaire à la rue Jean Chatel.

Ce dernier terrain, visité je le souligne en présence de M. ALLAIRE du Service de l'Urbanisme qui a donné son accord sans réserve, est celui qui non seulement paraît le plus digne de recevoir cette importante construction, mais encore l'Architecte s'est montré enthousiaste et pense pouvoir réaliser dans ce cadre qu'il juge unique, une très belle œuvre.

Je signale que cette Maison comprendrait :

- un service d'accueil
- des bureaux d'administration
- des salles d'exposition
- des salons de conservation
- une salle de théâtre de 800 à 1.000 places avec scène

- une petite salle utilisée pour des réunions, conférences, petites formations orchestrales
- une discothèque
- une bibliothèque.

Le coût total sera de l'ordre de 500 millions de francs GFA, dont la moitié serait couverte par une subvention et l'autre par un prêt consenti à la Commune.

Les frais de fonctionnement qui seront à la charge exclusive de la Commune, ne pourront être évalués que plus tard.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de prendre par une délibération la décision d'édifier la Maison de la Culture sur cette zone de front de mer et de s'autoriser à faire les démarches nécessaires pour les autorisations indispensables et à solliciter dès ici les subventions et prêts nécessaires.

Notamment nous devons demander au Département une subvention car il est impensable que le Département ne participe pas à cette oeuvre."

Le Maire : je donnerai la parole à celui d'entre vous qui la demandera.

Le Maire : je précise que cette zone se situe à l'Ouest du Monument des Français Libres, et qu'elle s'étendrait deux ou trois mètres, dans une ligne perpendiculaire, à la rue Jean Chatel.

M. SONNEL estime que la circulation est suffisante par la route littorale et par toutes les rues qui s'y trouvent.

En ce qui concerne le parking, 240 voitures peuvent y trouver place actuellement, mais nous allons modifier cette place de façon à y parquer une centaine de voitures de plus.

Le Monument des Français Libres sera déplacé et reporté dans l'axe de la rue Jean Chatel. Cette question sera étudiée en accord avec notre Architecte.

Nous attendons les plans de tous ces projets.

M. DEBIE : Je suis persuadé que le Ministère des Affaires Culturelles répondra affirmativement à votre demande, mais j'ignore dans quel délai elle le fera...

La politique des Maisons de la Culture en Métropole a donné de très bons résultats. Dans une ville comme Saint-Denis qui est en plein essor culturel, ces résultats ne peuvent qu'être excellents. Ce qu'il faut bien dire, - et Monsieur le Maire en est parfaitement conscient, - c'est qu'une Maison de la Culture, une fois les bâtiments terminés, sera en partie ce qu'est le Directeur de cette Maison. Un Directeur qui travaille, qui a une certaine personnalité et capable de donner des "coups de chaleur" aux gens, fait d'une maison de la culture un ensemble remarquable. Une fois votre décision prise, un autre problème sera donc le choix de ce Directeur...

M. le Maire : Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport qui vient de vous être présenté.

Adopté à l'unanimité.

X

X X